Corrigé et barème – Usages sociaux et politiques du patrimoine

La construction de la notion de patrimoine et le patrimoine mondial de l'UNESCO, puis ses usages sociaux et politiques : Versailles de l'Empire à nos jours, les frises du Parthénon depuis le XIXe siècle.

Durée : 240 min – Calculatrice interdite – Sur 20 points · Spe-hggsp Terminale

Exercice 1 – Dissertation ★★★ *(10 pts)*

a) « Identifier », c'est désigner un bien comme digne d'être conservé et transmis, le reconnaître, le délimiter, le recenser : c'est le premier temps de la patrimonialisation, avant la protection et la valorisation. Le patrimoine est l'ensemble des biens matériels et immatériels qu'une communauté reconnaît comme un héritage commun. « Une affaire d'États » : les États décident-ils seuls de ce qui est patrimoine, et s'en servent-ils pour eux-mêmes ? Bornes : de la Révolution française, qui invente un patrimoine national, à nos jours (Liste de 2026, querelle des marbres). Problématique : si les États ont construit le patrimoine et s'en servent pour se légitimer, se représenter et se disputer des biens, d'autres acteurs (experts, organisations internationales, citoyens, communautés) n'en partagent-ils pas de plus en plus l'identification ? (2)

b) I. Les États ont construit le patrimoine. 1) La nation invente son patrimoine : biens nationaux et Louvre (1793), rapport de l'abbé Grégoire (31 août 1794), inspection générale des monuments historiques (1830), loi du 31 décembre 1913. 2) Un souverain réaménage la mémoire : Louis-Philippe fait de Versailles le musée de l'Histoire de France (10 juin 1837), « À toutes les gloires de la France ». 3) Le patrimoine mondial reste choisi par les États : Convention du 16 novembre 1972 (article 3 : l'État identifie ; article 11 : son consentement est nécessaire), Comité de 21 États. (2)

c) II. Ils s'en servent et se le disputent. 1) Représenter l'État : Victoria (1855), Kennedy (1961), Poutine (29 mai 2017), Charles III (20 septembre 2023), Choose France depuis 2018. 2) Un patrimoine chargé de rivalités entre États : proclamation de l'Empire allemand (18 janvier 1871) puis traité du 28 juin 1919 dans la galerie des Glaces ; marbres du Parthénon achetés par le Parlement britannique (1816), protégés par la loi de 1963, réclamés par la Grèce depuis 1983. 3) Une Liste qui reflète l'inégalité des États : près de la moitié des biens en Europe et Amérique du Nord, Bamiyan demandé en 1983 et inscrit en 2003. (2)

d) III. Mais l'identification échappe en partie aux États. 1) Des experts et des organisations : ICOMOS (1965) et UICN, comité intergouvernemental de l'UNESCO qui appelle en 2021 Londres à reconsidérer sa position. 2) Des citoyens et des associations : souscription de 1952 pour Versailles, dons après la tempête de 1999, protection de lavoirs, moulins et usines à l'initiative d'associations ; poètes et artistes, de Byron (1811-1812) à Melina Mercouri (Mexico, 1982). 3) Des communautés : la convention du 17 octobre 2003 confie l'identification du patrimoine immatériel aux « communautés, groupes et individus » (fauconnerie, 24 États, 2021). Conclusion : le patrimoine est d'abord une affaire d'États, qui l'ont inventé et s'en servent ; mais son identification se partage de plus en plus, sans que les États perdent le dernier mot. (2)

e) Accroche : le 10 juin 1837, Louis-Philippe inaugure dans le palais de Louis XIV un musée dédié « À toutes les gloires de la France » ; près de deux siècles plus tard, en juillet 2026, le Comité du patrimoine mondial, réuni à Busan, porte la Liste à 1 273 biens, tous présentés par des États. Puis les définitions (identifier, patrimoine), les bornes, la problématique et l'annonce des trois parties. (2)

Erreur fréquente — réciter Versailles puis le Parthénon dans l'ordre du cours : il faut que chaque partie réponde à la question des acteurs (qui identifie ? qui s'en sert ? qui conteste ?), avec des exemples tirés des deux jalons et de l'introduction.

Exercice 2 – Étude critique de documents ★★★ *(10 pts)*

a) Les deux documents sont britanniques et contemporains de l'arrivée des marbres à Londres. Le premier est une peinture d'Archibald Archer, datée de 1819, conservée au British Museum : elle montre la salle provisoire ouverte en 1817, un an après l'achat des sculptures par le Parlement britannique pour 35 000 livres. Le second est une strophe du *Pèlerinage de Childe Harold*, publié en 1812 par Byron, poète qui avait vu l'Acropole entre 1809 et 1811 et qui avait déjà attaqué Elgin dans *La Malédiction de Minerve*, écrite à Athènes en 1811. Contexte : à partir de 1801, les agents de Lord Elgin, ambassadeur auprès du sultan, détachent les sculptures avec une autorisation ottomane, alors que la Grèce n'est pas encore un État. (2)

b) Le tableau célèbre une acquisition. Les sculptures sont rangées le long des murs comme des pièces de collection ; les personnages, administrateurs du musée et artistes, dont le président de la Royal Academy, les étudient avec l'autorité des connaisseurs. Les marbres, sortis de leur contexte, deviennent des modèles de l'art offerts au public et aux artistes européens. Rien ne rappelle le temple mutilé ni Athènes : le déplacement est effacé, l'œuvre semble appartenir naturellement à Londres. (2)

c) Byron prend le contre-pied. Il s'adresse à la Grèce (« belle Grèce ») et use du registre pathétique (« Terne est l'œil qui ne pleure pas ») pour faire de l'enlèvement une profanation : « murs mutilés », « sein infortuné » déchiré, « dieux tremblants » arrachés. Il désigne les responsables, les « mains britanniques », et maudit leur venue : un poète britannique accuse son propre pays. Surtout, il annonce que ces reliques « ne seront jamais rendues » : l'idée de restitution est formulée dès 1812. (2)

d) Le tableau porte l'argument du British Museum : la légalité de l'achat, validé en 1816 par une commission du Parlement, et la vocation d'un musée universel, que protège depuis 1963 la loi interdisant d'aliéner les collections. Le poème annonce la revendication grecque, portée par Melina Mercouri à Mexico en 1982 puis par la demande officielle de 1983 : l'enlèvement mutile un monument et une nation. Le musée de l'Acropole, ouvert en 2009, met en scène cette absence par des moulages. Le débat n'est pas clos : en 2021, le comité de l'UNESCO appelle Londres à reconsidérer sa position, et en 2026 les discussions butent sur la propriété, la Grèce refusant un simple prêt. (2)

e) Le tableau est une œuvre de célébration, conservée par le musée lui-même : il ne dit rien des conditions de l'enlèvement, obtenu d'une autorité ottomane qui dominait la Grèce, ni des réserves de témoins choqués. Le poème est une œuvre engagée et romantique, qui idéalise une Grèce antique sans parler des Grecs de son temps ; il ne prouve pas l'illégalité de l'acquisition. Aucun n'est un témoignage neutre. Ensemble, ils montrent qu'à peine arrivés à Londres, les marbres étaient déjà un patrimoine disputé, et que la querelle oppose depuis deux siècles deux conceptions : l'universel du musée et l'identité d'un monument national. (2)

Méthode — confronter deux documents de points de vue opposés sur le même objet, puis critiquer chacun : une image de célébration et un texte engagé ne sont jamais des témoins neutres.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).